

COMMUNE DE FREGOUVILLE

Extrait du registre des délibérations

N° 27-2025

Objet : demande de subventions- plan de financement DETR concernant la conception d'un terrain multisports et la mise en conformité de l'aire de jeux

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 9

Votes
POUR : 9 CONTRE : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 17 novembre à 20h30, le Conseil Municipal de FREGOUVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur DAROLLES Jean-Claude, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 17/11/2025.

Présents : Mesdames et Messieurs : DAROLLES Jean-Claude, DALDOSSO Michel, CAUBET Bernard, DUPOUX Florian, DESSOLAS Charly, ARIES Marlène, ARIES Eric, BAYONNE Nicolas.

Absents et excusés : CUVILLIER Pascale, PERES Nicolas, PINAREL Cynthia.

Procurations : Mme CUVILLIER Pascale a donné procuration à M BAYONNE Nicolas.

Secrétaire de séance : M DALDOSSO Michel

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des demandes des administrés concernant l'amélioration du terrain de tennis en terrain multisports ainsi que de la mise en conformité de l'aire des jeux.

Après consultation d'entreprises, le coût prévisionnel du projet est estimé à **114 554.46€ ht** soit 63 229.79€ht pour l'aire de jeux et 51 324.67€ pour la conception du terrain multisport. Coût total de l'opération TTC : 137 465.35€.

Il propose de monter un programme de subventions, en demandant les aides suivantes :

- 30% du montant des travaux ht, auprès de la Préfecture dans le cadre de la DETR
- 30% du montant des travaux ht, auprès de la région Occitanie, dans le cadre du FRI
- 20% du montant des travaux ht, auprès de la CAF du Gers sur le terrain multisport.
- Le solde sera autofinancé par les fonds propres de la commune.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	DETR-DSIL	34 366.34€	30%
Région		22 910.90€	20%
Département		11 455.45	10%
CAF		8000€	6.9%
Auto-financement			
Fonds propres		37 821.77€	33.10%
Total HT		114 554.46€	

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 2026

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 2027

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 114 554.46€ HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Jean-Claude DAROLLES




La présente délibération a été délibérée et signée le 17 novembre 2025.
Certifiée et rendue exécutoire par le Maire le 24 novembre 2025